

CHALEUR RENOUELABLE : L'ADEME Île-de-France et la Région lancent deux nouvelles sessions d'Appels à Projets

Dans le cadre de leurs engagements en faveur du développement de la chaleur renouvelable, l'ADEME et la Région l'ADEME Île-de-France s'associent pour lancer deux nouveaux appels à projets sur le solaire thermique et sur les pompes à chaleur en Ile-de-France.

L'Île-de-France, un fort potentiel de réduction des consommations énergétiques

Avec un parc de bâtiment dense et vieillissant, l'Île-de-France dispose d'un fort potentiel pour réduire son empreinte environnementale et climatique. Le secteur du bâtiment représente à lui seul 60% des consommations énergétiques et près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la région. Et pour cause, les consommations d'énergie sont encore largement couvertes par des énergies fossiles alors que la plupart des bâtiments ont été construits sans prendre en compte les règles thermiques, ce qui favorise la déperdition d'énergie. A cela s'ajoute l'activité économique particulière de la région, dominée par le secteur tertiaire, dont le chauffage des locaux et l'usage spécifique de l'électricité sont les postes les plus importants en matière de consommation énergétique.

Poursuivre l'effort de réduction de l'impact des bâtiments en Île-de-France et le développement de la chaleur renouvelable

Compte tenu de la particularité du parc de la région, et dans un objectif commun de réduction de l'empreinte environnementale et climatique des bâtiments, l'ADEME Île-de-France et la Région lancent 2 nouvelles sessions d'Appels à Projets :

- La 7ème session de l'appel à projets « Solaire Thermique »
- La 8ème session de l'appel à projets « Pompes à chaleur »

Ces deux appels à projets s'adressent aux maîtres d'ouvrages publics et privés souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour développer une installation de chaleur renouvelable performante.

L'appel à projets « Solaire Thermique » vise à financer des projets de production d'eau chaude solaire collective pour des applications dans :

- **le logement collectif** et par extension, tout hébergement permanent ou de longue durée avec des besoins similaires en ECS (secteur hospitalier et sanitaire, structures d'accueil, maisons de retraite...);
- **les secteurs Tertiaire, Industrie et Agriculture** comprenant les hôtels et hôtels de plein air à usage non saisonnier, les piscines collectives, les restaurants, les cantines d'entreprises, les activités agricoles consommatrices d'ECS (laiteries, fromageries, ...) et les processus industriels consommateurs d'eau chaude.

L'appel à projets « Pompes à chaleur » vise à financer des projets utilisant des pompes à chaleur, réparties en 3 catégories :

- **les opérations avec pompe à chaleur sur eau de nappe, de rivière ou de lac ;**
- **les opérations avec pompe à chaleur sur champ de sondes ;**
- **les opérations valorisant l'énergie des eaux usées via des pompes à chaleur (sur réseaux d'eaux usées ou en station de traitement des eaux usées STEP) ou l'énergie thermique de l'eau d'exhaure de mines ou de tunnels ou des eaux thermales.**

La Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région souhaitent encourager la réalisation de projets présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques. Le caractère innovant et reproductible en Ile-de-France des projets sera également pris en compte.

Les lauréats devront mettre en place un comptage énergétique précis et fournir à la Direction régionale les relevés de production d'énergie durant la première année de fonctionnement.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **29 décembre 2017**.

Les modalités de l'appel à projets et le dossier de candidature sont disponibles sur ile-de-france.ademe.fr/appels-projets

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme prévue à cet effet : www.appelsaprojets.ademe.fr

Pour en savoir plus, consultez la page [Appel à projets](#) de l'ADEME en Île-de-France

Service de presse ADEME

Marion RUNGETTE – 01 58 47 88 79 – marion.rungette@havas.com

Service de presse CONSEIL REGIONAL

Céline PILLAS – 01 53 85 66 45 – servicepresse@iledefrance.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr et www.ademe.fr/ile-de-france